



Le partenariat patient est la collaboration avec les équipes de professionnels afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, et l'organisation des parcours.

En savoir plus << 



PATIENTS



Idées reçues de...

PROFESSIONNELS



Je dois avoir la même pathologie, la même expérience que les autres patients pour pouvoir m'investir dans le partenariat...

Je ne suis pas adhérent d'une association d'usagers du système de santé, cela va être compliqué d'être légitime vis-à-vis des équipes et des autres patients...

Porteur de la pathologie n'est pas essentielle dans le partenariat, c'est plutôt le partage des savoirs expérientiels.

Tous les patients, membres ou non d'associations d'usagers peuvent s'impliquer dans le partenariat patient. Toutefois, comprendre sa place et son rôle est important. Pour vous y aider, cliquez [ici](#) !

Je dois suivre une formation délivrée par une université ou un institut de formation...

Suivre une formation patient partenaire n'est pas obligatoire, c'est une plus value afin d'intégrer une équipe de professionnels de santé, de mieux comprendre les enjeux de sa collaboration, de consolider ses connaissances et de se créer un réseau.

Je vais être tout seul à m'investir dans le partenariat : les soignants ne vont pas avoir le temps...

Le partenariat implique de collaborer avec les équipes médicales et paramédicales, mais aussi avec la gouvernance, le service qualité, les admissions, les secrétariats médicaux... les RU, les patients, les associations.

Je vais passer une petite annonce pour mobiliser un patient partenaire, et ainsi l'établissement va répondre au référentiel de certification...

Mobiliser un patient partenaire extérieur à l'établissement n'est pas nécessaire. Il y a forcément des patients déjà impliqués ou ayant envie de l'être dans les services. Le partenariat se construit avec des patients de l'établissement et connus des équipes cliniques.

Je vais rédiger une note pour informer que Mme Toutlemonde est patiente partenaire et cela devrait suffire...

Afin de sécuriser l'intervention du patient partenaire et de la rendre légitime auprès de tous, il est nécessaire de formaliser un cadre juridique et opérationnel du partenariat (rôles et missions du patient partenaire, périmètre et modalités d'intervention, conditions logistiques et financières...).

Je vais demander à un RU de mon établissement de devenir patient partenaire...

Le patient partenaire ne peut pas être RU dans le même établissement. En effet, le RU est garant du respect des droits et des intérêts des usagers, alors que le rôle du patient partenaire est de participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.



ET VOUS, COMMENT VOUS SITUEZ-VOUS ?

